

# COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Compte Administratif clôture la gestion financière de l'année passée, en conformité avec le Compte de Gestion du Comptable Public.

## [Rappel de la réglementation \(art. L1612-12 CGCT\) :](#)

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le Comptable Public de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

## [Introduction :](#)

La gestion 2019 étant terminée, l'analyse fera apparaître les résultats de l'exécution budgétaire tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ces résultats sont conformes aux engagements de la Municipalité, à savoir une gestion rigoureuse du fonctionnement afin de préserver les capacités d'investissement et maîtriser l'endettement.

## I. Le fonctionnement

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis
011	Charges à caractère général	2 342 879,55	2 201 239,83
012	Charges de personnel	4 275 777,00	4 189 874,18
014	Atténuations de produits	2 000,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	365 700,00	365 478,61
66	Charges financières	390 000,00	378 683,04
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	3 982,20
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>7 384 356,55</b>	<b>7 139 257,86</b>
68	Dotations provisions semi-budgétaires	61 000,00	56 000,00
023	Virement à la section d'investissement	277 439,45	
042	Opérations d'ordre	812 955,00	1 558 459,87
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 151 394,45</b>	<b>1 614 459,87</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 535 751,00</b>	<b>8 753 717,73</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis
013	Atténuations de charges	40 000,00	33 545,56
70	Produits des services	519 500,00	558 288,90
72	Travaux en régie	50 000,00	43 493,85
73	Impôts et taxes	5 000 570,00	5 140 759,72
74	Dotations et participations	2 337 291,00	2 446 173,30
75	Autres produits de gestion courante	163 100,00	197 428,37
76	Produits financiers	267 205,00	267 205,18
77	Produits exceptionnels	43 085,00	73 955,46
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>8 420 751,00</b>	<b>8 760 850,24</b>
78	Reprises provisions semi-budgétaires	105 000,00	102 693,46
775	Cessions		750 000,00
042	Opérations d'ordre	10 000,00	9 900,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>115 000,00</b>	<b>862 593,46</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 535 751,00</b>	<b>9 623 443,70</b>

<b>Résultat comptable</b>	<b>869 725,97</b>
---------------------------	-------------------

<b>Autofinancement brut</b>	<b>1 621 592,38</b>
-----------------------------	---------------------

***NB :** La répartition ici présentée diffère de celle de la maquette officielle car pour calculer l'autofinancement brut conformément aux modalités définies par les services de l'Etat, il convient de retraiter certaines rubriques : les travaux en régie sont intégrés dans les recettes réelles, les reprises sur provisions semi-budgétaires et les cessions sont basculées dans les recettes d'ordre. Cette présentation permet ainsi une meilleure lisibilité des ratios calculés.*

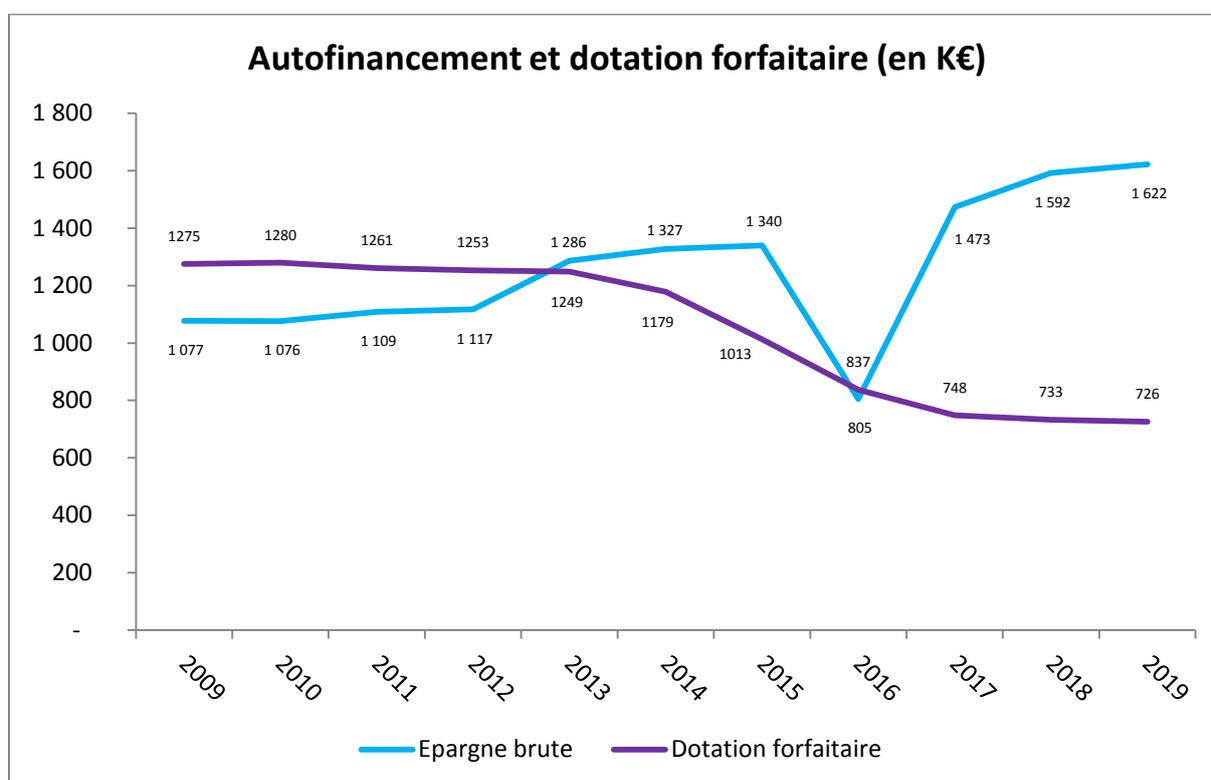
La capacité d'autofinancement brute (CAF) ou épargne brute est le ratio principal utilisé afin de mesurer les ressources dégagées pour financer le budget d'investissement. C'est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles. En 2019 cette épargne brute atteint 1 621 592 €. Ce ratio traduit en chiffres la santé financière de la collectivité.

Le résultat comptable de fonctionnement, quant à lui, est la différence entre le total des recettes et des dépenses de fonctionnement. Pour 2019, il se monte à 869 726 €.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de l'autofinancement brut de 2013 à 2019. En comparaison nous avons intégré l'évolution de la dotation forfaitaire de fonctionnement (\*)

(\*) La dotation forfaitaire est une des 3 composantes de la dotation globale de fonctionnement, les 2 autres étant la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

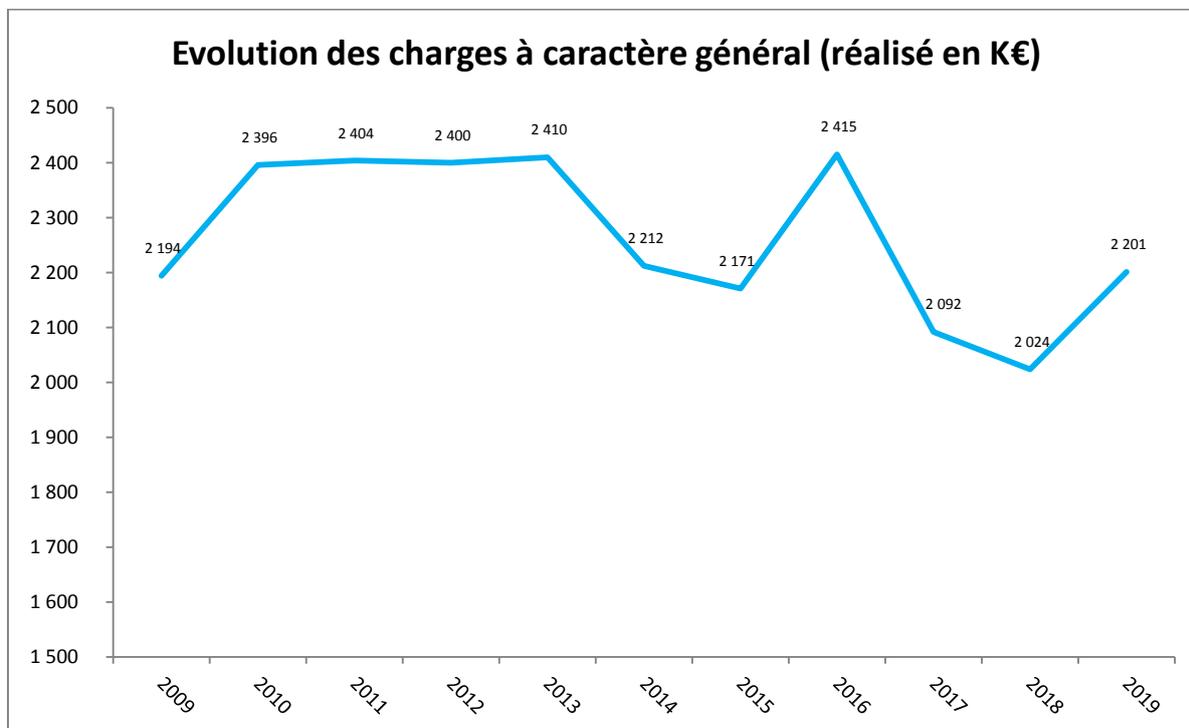
Celle-ci a baissé de 516 000 € depuis 2013 et malgré cela nous avons réussi à maintenir le cap fixé en augmentant à nouveau l'autofinancement dégagé en comparaison des années précédentes.



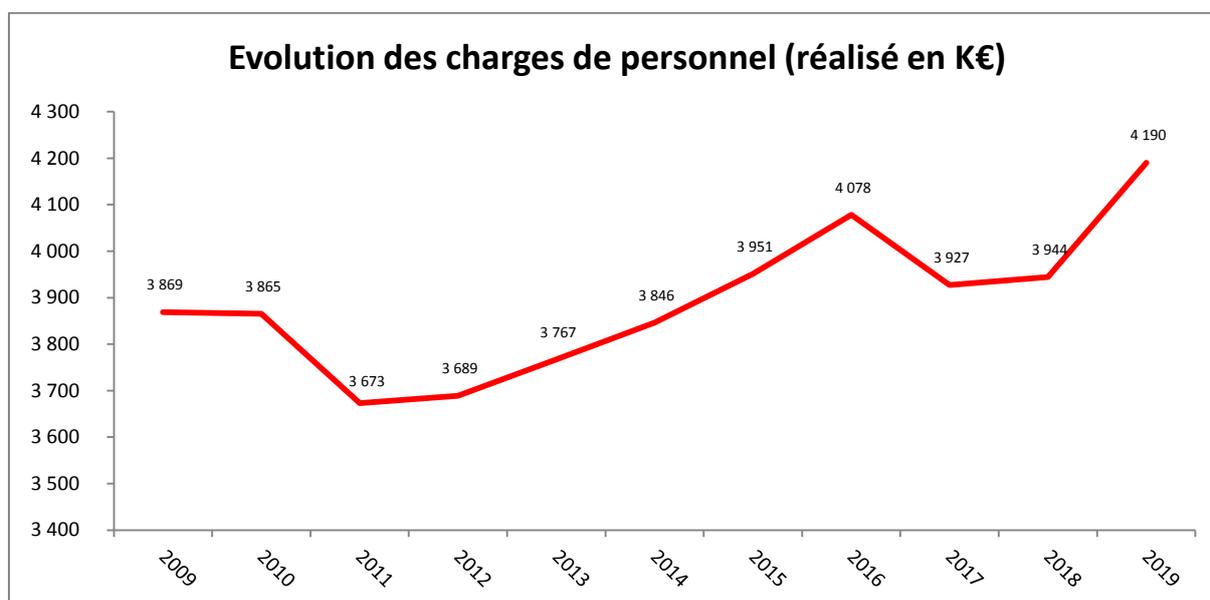
Par chapitre comptable, les principales explications de ce bon résultat sont les suivantes :

Sur les charges à caractère général, la hausse prévue dans le budget a été maîtrisée : comice agricole, expositions sur le thème « année italienne », animations autour de la restauration de la Collégiale, ouverture de la Maison des associations en septembre. Ces actions ont bien été réalisées, en maîtrisant les coûts, tout comme le reste du fonctionnement courant.

Au total, sur ce chapitre nous avons réalisé 2 201 240 € alors que nous avions prévu 2 342 880 € de crédits soit 141 640 € d'économies.



Sur le chapitre des charges de personnel, un suivi rigoureux, a permis de contenir la hausse prévue sur ce chapitre. Cela a généré un gain de 85 900 € par rapport à ce qui avait été inscrit au BP.



Une forme de ressaut apparaît toutefois, lorsque l'on observe l'évolution de ces dépenses. Celui-ci s'explique par différents éléments :

Tout d'abord, une « sous-réalisation » des années 2017 et 2018, ayant eu pour effet une diminution des charges de personnel par rapport au CA 2016.

↳ En 2017, cette baisse est due essentiellement à de forts retards de recrutements sur des remplacements dans différents services, qui, en cumulé, avaient généré une « économie » substantielle. A ceci, s'était ajouté le décalage de la mise en œuvre du RIFSEEP et l'arrêt des TAPS au mois de septembre 2017.

↳ En 2018, en plus de nouveaux retards dans certains recrutements de remplacement, et de décisions de non-remplacement sur certains arrêts parfois longs, se sont ajoutés des décalages dans la mise en œuvre de décisions organisationnelles programmées mais finalement tributaires, là encore, de recrutements (création du poste de médiation urbaine avec recrutement d'un nouveau responsable de service Police Municipale, création du poste de technicien réseau ...).

Ainsi, en 2019, l'ensemble de ces recrutements, mis en œuvre de façon décalée en 2018, voire parfois repoussés à début 2019, ont impacté l'année entière expliquant une partie de l'apparent ressaut.

A ceci, s'est ajouté :

↳ La reprise de la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) après une pause d'un an,

↳ La reprise d'une exposition au Musée Lansyer nécessitant le recrutement d'une équipe de saisonniers,

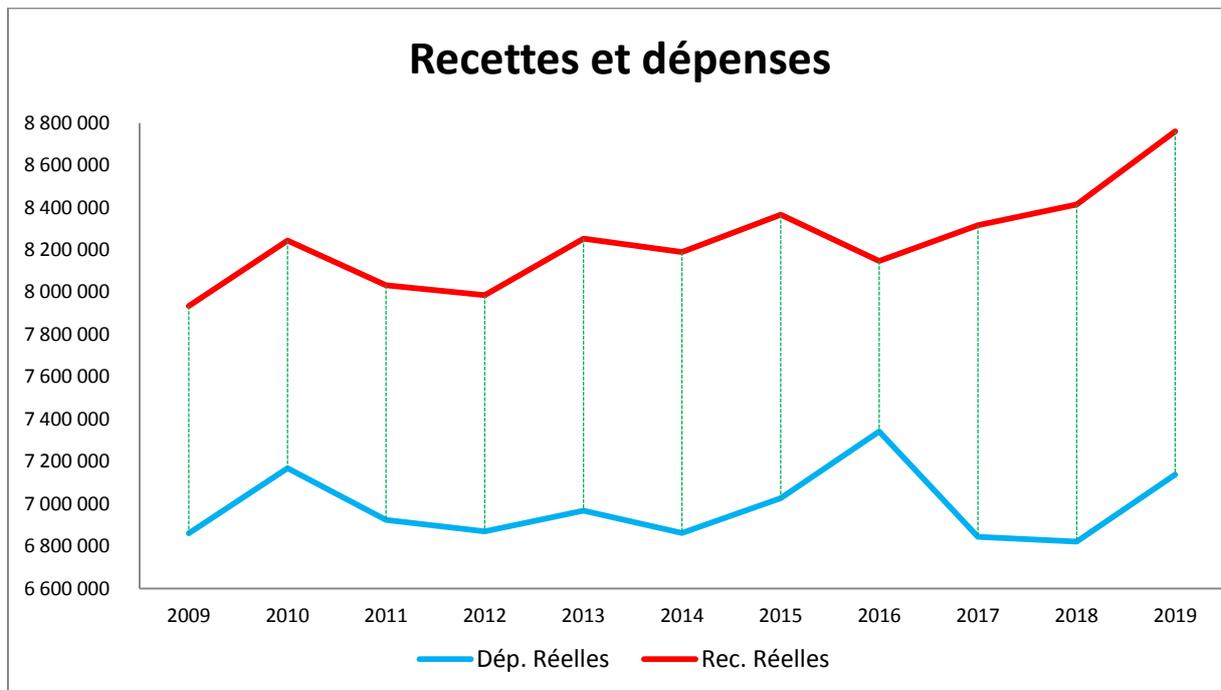
↳ Des renforts saisonniers plus importants et dont le financement a impacté plus fortement la commune, car sans recours à des contrats aidés

↳ La sensible hausse des coûts du personnel à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement : augmentation du nombre d'animateurs pour absorber la très forte hausse de fréquentation, cumulée avec la hausse du coût des postes du fait de la fin du recours possible à des contrats d'engagement éducatif (CEE) pour les mercredis.

Sur la partie relative aux recettes de fonctionnement, trois points sont à noter :

- Produits des services : le centre de loisirs a généré un surplus de recettes en comparaison du prévisionnel (+ 43 500 €), lié à la une fréquentation en hausse.
- Dotations et participations : en parallèle à la fréquentation en hausse sur les centres de loisirs, les financements dédiés (prestation de service CAF) sont en augmentation. Il faut aussi mentionner le surplus des dotations (DSR notamment) ainsi que la compensation des exonérations de taxe d'habitation plus élevées que ce qui avait été prévu au budget primitif (+ 74 300 €)
- Fiscalité : les recettes encaissées issues des taxes d'habitation et foncière ont été plus élevées que les prévisions (+ 85 570 €). La même tendance est observée pour la taxe additionnelle sur les droits de mutation (+ 56 910 €).

Sur le graphique page suivante, nous pouvons visualiser que la Ville a réussi à contrecarrer « l'effet ciseau » (baisse des recettes et augmentation des dépenses conjuguées). Avec des recettes qui croissent autant voire plus que les dépenses.

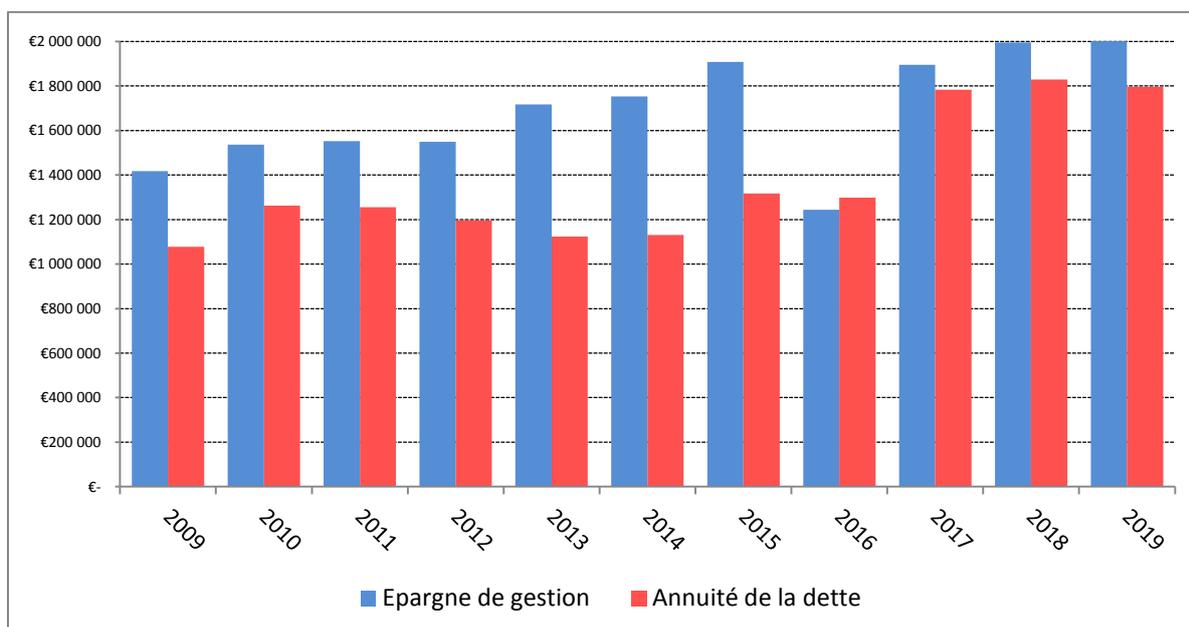


NB : Les dépenses incluent les intérêts des emprunts, les recettes sont hors produit des cessions.

## II. L'endettement

L'endettement est maîtrisé, les ressources dégagées permettent de couvrir l'annuité de la dette. Les frais financiers (intérêts des emprunts et lignes de trésorerie) sont également en baisse constante.

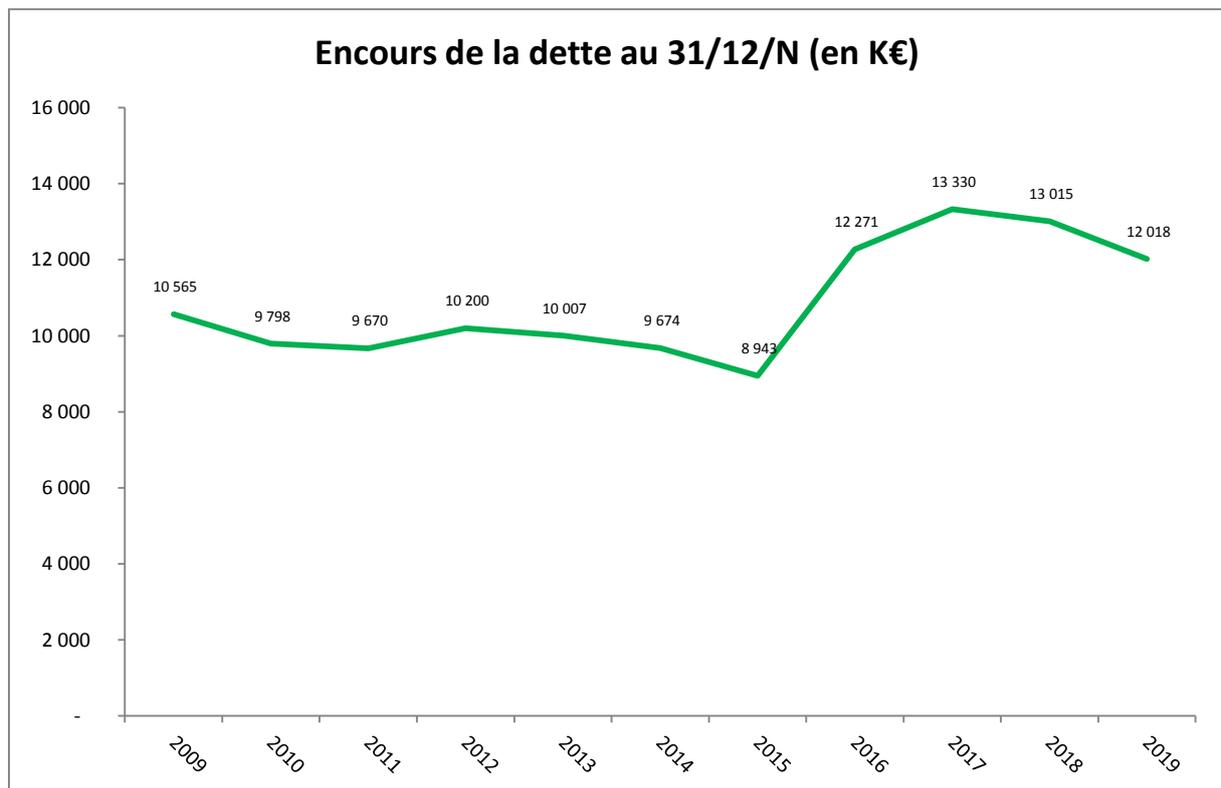
L'épargne de gestion (la différence entre recettes et dépenses réelles hors annuité de la dette) doit permettre de couvrir celle-ci. Le surplus constituant alors l'épargne nette destinée à autofinancer les opérations d'investissement. Pour rappel, en 2016, l'épargne nette était négative mais depuis 2017 c'est à nouveau une dynamique positive qui s'est enclenchée.



Le portefeuille d'emprunts de la collectivité est dorénavant constitué à 100% de produits à taux fixe ou taux variable simple ne présentant aucun risque avéré. Ils sont répartis entre les différents acteurs du marché (Crédit Agricole et ses filiales, Caisse d'Épargne, Caisse des Dépôts notamment).

Quant à l'encours de dette (capital restant dû au 31/12), là aussi la décrue est amorcée afin d'engager le désendettement progressif de la Ville sans obérer le nécessaire recours à l'emprunt pour financer une partie des opérations d'investissement.

Il convient à nouveau de rappeler qu'une partie de l'encours de dette est neutralisé par une subvention venant en déduction. Il est donc plus juste de présenter l'évolution de l'encours retraité.

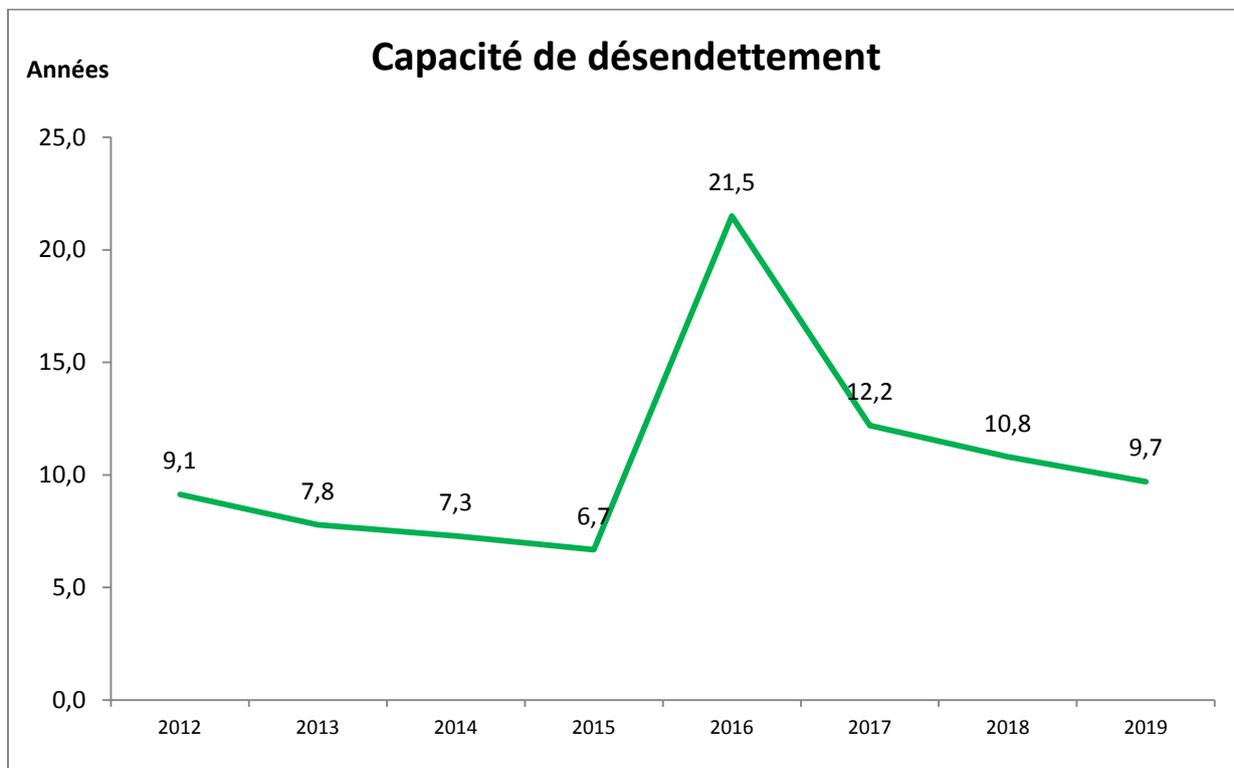


Au-delà de la seule présentation de l'encours de dette, qui est assez réductrice, il est intéressant de rapprocher celui-ci de l'autofinancement brut.

Le ratio du rapport entre l'encours de dette au 31/12 et l'épargne brute donne alors le nombre d'années nécessaires pour rembourser l'encours de dette si on y consacrait la totalité de l'autofinancement.

La capacité de désendettement calculée permet de voir si la collectivité dispose de ressources suffisantes pour absorber son endettement.

Pour l'année 2019, cette capacité de désendettement est inférieure à 10 ans (9,7 années exactement). Pour les communes il est généralement considéré que cette valeur ne doit pas dépasser 12 ans.



L'année 2019 confirme le retour à une tendance positive avec une épargne brute à nouveau en croissance qui couvre le remboursement des emprunts, un désendettement amorcé tout en autorisant de continuer à investir comme nous allons le voir ci-après.

### III. L'investissement

Synthèse du compte administratif en investissement :

DEPENSES	RECETTES
Opérations d'équipement, travaux pour compte de tiers, travaux en régie	Subventions, participations et FCTVA
2 009 249,27 €	1 103 147,12 €
Taxe d'aménagement (exonérations)	Taxe d'aménagement (encaissements)
35 628,10 €	145 232,84 €
Remboursement du capital des emprunts	Recours à l'emprunt
1 416 971,55 €	0,00 €
Opérations d'ordre	Opérations d'ordre
28 381,48 €	1 576 941,35 €
	Affectation résultat de fonctionnement 2018
	848 082,94 €
<b>3 490 230,40 €</b>	<b>3 673 404,25 €</b>

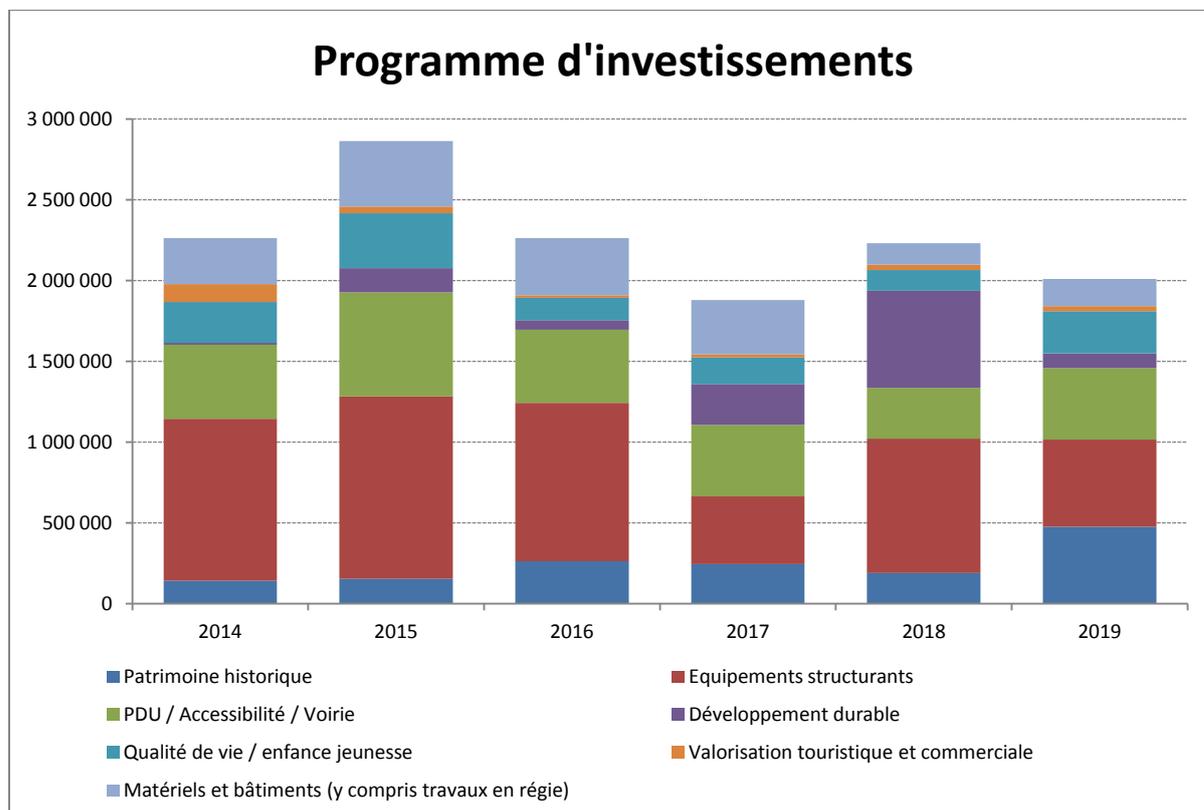
La Ville de Loches maintient un haut niveau d'investissement. Pour l'année 2019, cela représente une dépense d'équipement brut de **286 € par habitant** soit autant qu'une ville comme Amboise (également 286 € en 2018).

Cela s'explique par le rôle de pôle de centralité dans le Sud Touraine de la Ville de Loches, ainsi que par sa richesse patrimoniale qui génère des dépenses importantes de restauration et d'entretien.

Dans le détail cet effort d'investissement se traduit de la façon suivante :

- ⇒ Patrimoine historique : première tranche de la phase 2 des travaux de restauration de la Collégiale Saint Ours, restauration de l'orgue de l'Eglise Saint-Antoine, participation aux travaux sur les Remparts dans le cadre de la convention tripartite, travaux zones sous cavées. **Total : 476 000 €**
- ⇒ Equipements structurants : fin des travaux de réhabilitation de la maison des associations et aménagements intérieurs / extérieurs. **Total : 540 000 €**
- ⇒ PDU / Accessibilité / Voirie : effacement des réseaux sur le secteur Saint Jacques, définition du programme de travaux pour l'aménagement du secteur Verdun, maîtrise d'œuvre pour les travaux gare routière de la cité scolaire, programme de voirie. **Total : 443 000 €**
- ⇒ Développement durable : éclairage public, fin des travaux sur les huisseries de la Maison-Musée Lansyer. **Total : 89 000 €**

- ⇒ Poursuite de la révision du Plan Local d'Urbanisme et du PSMV. **Total : 68 000 €**
- ⇒ Qualité de vie / enfance jeunesse / sécurité / élégance urbaine. **Total : 194 000 €**
- ⇒ Valorisation touristique et commerciale, mise en valeur du Fonds Lansyer. **Total : 30 000 €**
- ⇒ Matériel et bâtiments (y compris travaux en régie) : **169 000 €**



En 2019, ces travaux ont été financés à hauteur de 1 497 713 € de la façon suivante :

- ⇒ L'épargne nette : **204 621 €**
- ⇒ Les provisions (dotations moins reprises) : **46 693 €**
- ⇒ La compensation de la TVA (FCTVA) : **331 062 €**
- ⇒ Taxe d'aménagement : **143 252 €**
- ⇒ Les subventions publiques et privées : **772 085 €**

Les principaux financeurs de la collectivité en 2019 se répartissent comme suit :

## Détail des subventions

